**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 37 (1892)

Heft: 8

Artikel: Les manœuvres françaises en 1892

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-348214

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des discours, qu'après avoir appris à connaître l'armée suisse pour avoir vécu dans ses rangs, il peut lui rendre ce témoignage que la loi du devoir y est observée et que les chefs qui la conduisent donnent les premiers l'exemple de l'obéissance et du renoncement. Nous pouvons, dit-il, en toute confiance leur livrer nos enfants, le plus précieux de nos biens et le plus pur de notre sang. La jeunesse suisse est entre de bonnes mains. »

Sur ces paroles, M. le lieutenant-colonel Dufour clôt le banquet officiel et la fête, et souhaite à tous les officiers un heureux retour dans leurs familles. « Merci et au revoir. »

L'assistance se sépare aux cris de Vive Genève! Vive la Suisse! Quelques instants après le train de Suisse emmenait la plupart des officiers non genevois.

Tous sont unanimes à louer la parfaite ordonnance de la fête et l'accueil empressé et aimable que leur ont fait leurs camarades genevois. Tous s'y sont employés avec un égal dévouement; pas un d'eux, vieux ou jeune, qui n'eût revêtu l'uniforme et qui n'ait fait son possible pour la réussite de ces trois belles journées.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la Revue militaire suisse — bien qu'elle n'ait pu être représentée qu'à la journée de samedi — se joint de tout cœur, tant par ce qu'elle a vu que par ce qu'elle a recueilli des officiers rentrant de Genève, aux chaleureux remerciements adressés à nos camarades genevois par la Gazette de Lausanne et par M. le major de Meuron.



# Les manœuvres françaises en 1892.

Manœuvres de corps d'armée.

Aux termes de la décision ministérielle du 11 janvier dernier, relative à l'exécution des manœuvres d'automne en 1892, des manœuvres de corps d'armée doivent avoir lieu cette année entre le 9° et le 12° corps d'armée, appelés à opérer l'un contre l'autre, sous la haute direction du général de Cools, membre du Conseil supérieur de la guerre.

On sait aussi, dit l'Avenir militaire, que chacun de ces corps d'armée doit être porté à 3 divisions, par l'adjonction d'une division mixte fournie au 9e corps par le 5e, et au 12e par le 17e. Ces divisions seront transportées par voies ferrées de leurs points de mobilisation sur le théâtre des opérations. Elles seront rendues sur place le 12 septembre au soir.

Mais les manœuvres des 9° et 12° corps d'armée, avec leurs deux divisions normales commenceront antérieurement et quelques jours jours après l'arrivée des réservistes qui a lieu le lundi 22 août.

La mise en marche des divers éléments des deux corps en question aura lieu du mardi 30 août au samedi 3 septembre, et les manœuvres de brigade isolées ou de brigade contre brigade commenceront le dimanche 4 pour durer jusqu'au mardi 6 inclusivement.

Le 7, repos; les divisions auront été concentrées la veille.

Le 8 et le 9, manœuvres de division contre division, et concentration des corps d'armée à l'issue de la manœuvre du 9.

Les 10 et 11, les deux corps d'armée marcheront à la rencontre l'un de l'autre. Le 11, le 9<sup>e</sup> corps atteindra les cantonnements de Lathus, Bourg-Archambault, etc., dans la direction Montmorillon, le 12<sup>e</sup> corps cantonnera le 11 à Thiat, Azat le Riz, etc.

Le 12, combat des deux corps d'armée, vers Lathus.

A la suite de cette rencontre, les deux corps d'armée se déplaceront latéralement pour se rendre sur la rive gauche de la Gartempe, le 9e à Moulines, Plaisance, etc.; le 12e à Saint-Rémy, Adriers, etc.

Le soir de ce même jour, chaque corps d'armée sera complété par l'arrivée de sa division mixte. Celle qui provient du 5° corps rejoindra le 9° à Lussac-les-Châteaux; celle du 17° corps rejoindra le 12° à l'Isle-Jourdain.

Le 13, repos.

Les 14 et 15, manœuvres à double action des deux corps d'armée constitués chacun à 3 divisions, vers Maulines, Plaisances et Montmorillon.

Le vendredi 16, grande revue finale dans la plaine à 6 kilomètres au sud de Montmorillon.

Le soir même, les deux divisions mixtes seront embarquées en chemin de fer, pour rejoindre leurs centres de dislocation. Les territoriaux entrant dans la composition de ces deux divisions doivent, en effet, être renvoyés le 18 septembre dans leurs foyers.

## Manœuvres du 16e corps.

Voici le programme des grandes manœuvres qu'exécutera le 16<sup>e</sup> corps avec ses réservistes :

Les deux divisions du corps d'armée seront concentrées, le 31 août: la 31e aux environs d'Albi, la 32e aux environs de Carcassonne.

Du 31 août au 3 septembre, elles manœuvreront séparément.

31 août : manœuvres des régiments de la 64° brigade (15° et 143°) l'un contre l'autre à Sorèze.

1<sup>er</sup> septembre : manœuvres de régiment contre régiment : 61<sup>e</sup> brigade (17<sup>e</sup> et 122<sup>e</sup>) à Villefranche-d'Albigeois, 62<sup>e</sup> brigade (81<sup>e</sup> et 142<sup>e</sup>) à Réalmont, 63<sup>e</sup> brigade (12<sup>e</sup> et 180<sup>e</sup>) à Aizonne.

2 septembre : manœuvres de brigade contre brigade : 61e et 62e brigades à Réalmont, 63e et 64e brigades à Castelnaudary.

3 septembre : manœuvres de division contre un ennemi figuré :  $31^{\rm e}$  division à Albi,  $32^{\rm e}$  division à Castelnaudary.

4 septembre: repos.

Du 5 au 10 septembre, les deux divisions manœuvrant l'une contre l'autre, chacun des commandants de division étant laissé complètement libre de ses mouvements. Ils recevront simplement, le 4 septembre, les ordres suivants :

Ordre à la 31e division concentrée à Albi:

« L'ennemi se concentre à Castelnaudary. Faites-le reconnaître et marchez à lui pour le combattre et le rejeter vers le sud. »

Ordre à la 32<sup>e</sup> division concentrée à Castelnaudary :

« L'ennemi est signalé dans la direction d'Albi. Faites-le reconnaître et marchez à sa rencontre pour le combattre et le rejeter sur la rive droite du Tarn. »

La limite d'action de ces manœuvres sera une zone de 20 kilomètres de largeur dont l'axe passera par Castelnaudary, Puylaurens, Vielmur, Lautrec, Réalmont, Albi.

Le 11 septembre, repos.

Le 12 septembre, dislocation.

## Manœuvres Alpines.

Les troupes des 14° et 15° corps d'armée ont commencé dans les Alpes des manœuvres qui dureront jusqu'à la fin de septembre.

Les treize groupes alpins, composés chacun d'un bataillon de chasseurs à pied, d'une batterie de montagne et d'une section du génie, sont actuellement dans leurs cantonnements d'été où ils séjourneront trois mois.

Les régiments d'infanterie subdivisionnaires des deux régions enverront chacun un bataillon cantonner dans les Alpes pendant 20 jours.

Les 55°, 157°, 158° et 159° exécuteront des marches-manœuvres de 10 jours dans le rayon des places fortes où ils tiennent garnison : Nice, Lyon et Briançon.

La 28<sup>e</sup> division exécutera des manœuvres de brigade entre Annecy et Chambéry, et la 29<sup>e</sup> aux environs de Nice.

La 27° division et la 30°, commandées par les généraux Lespiau et Quinot, opéreront l'une contre l'autre, sous les ordres du général Mathelin, commandant le 45° corps. Puis elles manœuvreront sous la haute direction du général Berge, gouverneur militaire de Lyon, membre du conseil supérieur de la guerre, dans le quadrilatère compris entre Montélimart, Nyons, Orange et Apt.

# Manœuvres des régiments d'infanterie combinés des Ire et IIme divisions, avec armes spéciales.

Inspection des 1er et 5me régiments.

Yverdon présentait samedi matin 16 juillet une animation extraordinaire; dès 7 heures, les rues par où devaient arriver les